



2023 /
S'LOW

Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 octobre 2023

Date de convocation

29 SEPTEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le dix octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Date d'affichage

04 OCTOBRE 2023

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe - Serge MOREAU, Assia LAZREG, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian, HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Thérèse ZAOUI, Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Présents.....29

Votants.....33

Étaient Absents excusés :

Laurence MOREL, adjointe au Maire, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.

Thomas JORIEUX, adjoint au Maire, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.

Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Alice DUPONT-DONNET, adjointe au Maire.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Jean-Yves NAVA, conseiller municipal délégué.

N° DEL-23-42

Objet

Secrétaire de séance : Patrick LEMAIRE

**Attribution
d'Equipements de
Protection
Individuelle (EPI)
pour les agents du
service technique et
du pôle des
réussites éducatives**

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 octobre 2023

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 7 septembre 2023,

Considérant que les employeurs territoriaux dotent leurs agents d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) en fonction des risques professionnels auxquels ils sont exposés.

Considérant que la mise en œuvre des EPI s'inscrit dans une démarche de prévention globale.

Monsieur le Maire expose et désigne les différents EPI :

- Pour les agents polyvalents exerçant leurs missions au service technique – patrimoine bâti
 - Un jean EPI
 - Une chasuble haute visibilité
 - Une parka 4 en 1 haute visibilité (achat : 1 année sur 2)
 - 3 tee shirt
 - Une paire de chaussures de sécurité

- Pour l'agent polyvalent dont la mission principale est l'électricité au service technique – patrimoine bâti
 - Un pantalon EPI sans métal
 - Une chasuble haute visibilité
 - Une parka 4 en 1 haute visibilité (achat : 1 année sur 2)
 - 3 tee shirt
 - Une paire de chaussures de sécurité sans métal

- Pour l'agent polyvalent dont la mission principale est la serrurerie au service technique – patrimoine bâti
 - Un pantalon EPI ignifugés
 - Une chasuble haute visibilité
 - Une parka 4 en 1 haute visibilité (achat : 1 année sur 2)
 - 3 tee shirt
 - Une paire de chaussures de sécurité ignifugée

- Pour les agents polyvalents exerçant leurs missions au service technique – cadre de vie
 - Un pantalon haute visibilité
 - Une chasuble haute visibilité
 - Une parka 4 en 1 haute visibilité (achat : 1 année sur 2)
 - 3 tee shirt
 - Une paire de chaussures de sécurité ignifugée

S²LOW

- Pour les agents exerçant leurs missions au Pôle des politiques éducatives à savoir les ATSEM et les agents de propreté :

- Une paire de baskets de sécurité antidérapantes
- Une tunique
- Un polaire

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'adopter les propositions de Monsieur le Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

le Conseil Municipal,

Oùï l'exposé de Monsieur Serge MOREAU,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOPTÉ la proposition.

**Le secrétaire de séance
Patrick LEMAIRE**



**Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE**



Transmis en sous-préfecture le 23/10/2023.....
Document exécutoire à compter du 23/10/2023.